



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

6 mai 2024

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Matane, convoquée suivant les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* tenue le 6 mai 2024 à l'hôtel de ville à 19 h 30, à laquelle étaient présents madame la conseillère Lucie Lapointe et messieurs les conseillers Nelson Gagnon, Mario Hamilton, Nelson Simard et André Coulombe tous formant quorum sous la présidence de monsieur Eddy Métivier, maire.

Sont également présents monsieur Dany Giroux, directeur général adjoint et M^e Marie-Claude Gagnon, greffière.

Absences justifiées de monsieur Marc Charest, conseiller et de monsieur Nicolas Leclerc, directeur général.

Cinq (5) personnes assistent aux délibérations du conseil.

2024-213

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que soit adopté l'ordre du jour de la présente séance, tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-214

PROCLAMATION – JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane proclame le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et souligne cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-215

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 15 AVRIL 2024

Considérant que les membres du conseil, ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 avril 2024 avant la veille de la présente séance, désirent se prévaloir des dispositions du dernier alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 avril 2024 soit approuvé, tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-216

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE TENUE LE 29 AVRIL 2024

Considérant que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la commission permanente du 29 avril 2024 conformément aux dispositions du règlement de régie interne;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que le procès-verbal de la commission permanente mentionnée au préambule soit adopté, tel que transmis, et que toutes les recommandations soient entérinées par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-217

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 29 AVRIL 2024

Considérant que les membres du conseil, ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 avril 2024 avant la veille de la présente séance, désirent se prévaloir des dispositions du dernier alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 avril 2024 soit approuvé, tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-218

APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER PAR LA VILLE POUR LA PÉRIODE DU 16 AVRIL AU 6 MAI 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

D'approuver les dépenses selon le sommaire des listes des montants payés et à payer pour la période du 16 avril au 6 mai 2024 (liste numéro CM 2024-08), comportant les numéros de chèques de 27 062 à 27 295 et les paiements par transmission électronique :

➤ Montant total des dépenses : 2 485 538,28 \$

Sommes pour lesquelles il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2024-219

ADOPTION DU RÈGLEMENT VM-62-121 – AMENDEMENT 121 – RÈGLEMENT GÉNÉRAL VM-62 – AJOUT D'UN PASSAGE POUR ÉCOLIERS SUR LE BOULEVARD PÈRE-LAMARCHE, DÉPLACEMENT D'UN PASSAGE POUR ÉCOLIERS SUR LA RUE DES URSULINES, INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR UNE PARTIE DE L'AVENUE SAINT-JÉRÔME ET INTERDICTION DE CIRCULATION DE CAMIONS ET DE VÉHICULES OUTILS DANS LE SECTEUR DE LA RUE DE MATANE-SUR-MER

Considérant qu'un avis de motion du règlement numéro VM-62-121 a été donné par le conseiller André Coulombe à la séance ordinaire du 15 avril 2024, lequel a également déposé le projet de règlement lors de la même séance;

Considérant que le projet de règlement a été présenté par le maire, monsieur Eddy Métivier, à cette même séance;

Considérant qu'au cours de cette présentation, et conformément aux modalités de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que soit adopté, sans lecture, le règlement numéro VM-62-121 modifiant le règlement général VM-62 afin d'y modifier l'emplacement de certains passages pour écoliers, d'ajouter une interdiction de stationnement sur une partie de l'avenue Saint-Jérôme et d'interdire la circulation de camions et de véhicules outils dans le secteur de la rue de Matane-sur-Mer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-220

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO VM-88-41 MODIFIANT LE RÈGLEMENT PORTANT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO VM-88 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT NUMÉRO 198-14-2021 ET LE RÈGLEMENT NUMÉRO 198-15-2022 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LA MATANIE ET D'INTÉGRER LE CONTENU DU PPU

Considérant qu'un avis de motion du règlement numéro VM-88-41 a été donné par le conseiller André Coulombe à la séance ordinaire du 19 février 2024, lequel a également déposé le projet de règlement lors de la même séance;

Considérant que le projet de règlement a été présenté par le maire, monsieur Eddy Métivier, à cette même séance;

Considérant qu'au cours de cette présentation, et conformément aux modalités de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que soit adopté, sans lecture, le règlement numéro VM-88-41 modifiant le règlement portant sur le plan d'urbanisme numéro VM-88 afin d'assurer la concordance avec le règlement numéro 198-14-2021 et le règlement numéro 198-15-2022 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie et d'intégrer le contenu du PPU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-221

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO VM-89-226 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VM-89 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LES RÈGLEMENTS NUMÉRO 198-14-2021 ET 198-15-2022 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LA MATANIE

Considérant que l'avis de motion et le dépôt du règlement VM-89-226 ont été donnés à la séance ordinaire du 19 février 2024 par le conseiller André Coulombe, et que le projet de règlement a été présenté par le maire, monsieur Eddy Métivier, à cette même date;

Considérant qu'au cours de cette présentation, et conformément aux modalités de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 7 mars 2024 à 16 h à la salle civique de l'hôtel de ville;

Considérant qu'il n'y a eu aucune intervention lors de cette assemblée;

Considérant qu'un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié sur le site Internet de la Ville le 25 avril 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que soit adopté, sans lecture, le règlement numéro VM-89-226 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 afin d'assurer la concordance avec les règlements numéro 198-14-2021 et 198-15-2022 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-222

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO VM-89-227 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VM-89 AFIN D'EFFECTUER DIVERSES MODIFICATIONS

Considérant que l'avis de motion et le dépôt du règlement VM-89-227 ont été donnés à la séance ordinaire du 19 février 2024 par le conseiller André Coulombe, et que le projet de règlement a été présenté par le maire, monsieur Eddy Métivier, à cette même date;

Considérant qu'au cours de cette présentation, et conformément aux modalités de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 7 mars 2024 à 16 h à la salle civique de l'hôtel de ville;

Considérant qu'il n'y a eu aucune intervention lors de cette assemblée;

Considérant qu'un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié sur le site Internet de la Ville le 25 avril 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que soit adopté, sans lecture, le règlement numéro VM-89-227 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 afin d'effectuer diverses modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-223

ADOPTION DU RÈGLEMENT VM-347-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VM-347 RELATIF AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) DU NOYAU HISTORIQUE ET DU PATRIMOINE BÂTI MATANAIS AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT NUMÉRO 198-15-2022 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LA MATANIE ET ASSUJETTIR CERTAINS IMMEUBLES PATRIMONIAUX D'INTÉRÊT

Considérant que l'avis de motion et le dépôt du règlement VM-347-2 ont été donnés à la séance ordinaire du 19 février 2024 par le conseiller André Coulombe, et que le projet de règlement a été présenté par le maire, monsieur Eddy Métivier, à cette même date;

Considérant qu'au cours de cette présentation, et conformément aux modalités de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 7 mars 2024 à 16 h à la salle civique de l'hôtel de ville;

Considérant qu'il n'y a eu aucune intervention lors de cette assemblée;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que soit adopté, sans lecture, le règlement numéro VM-347-2 modifiant le règlement VM-347 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du noyau historique et du patrimoine bâti matanais afin d'assurer la concordance avec le règlement numéro 198-15-2022 modifiant le schéma d'aménagement de développement révisé de la MRC de La Matanie et assujettir certains immeubles patrimoniaux d'intérêt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

RESSOURCES HUMAINES

2024-224

MODIFICATION DE LA POLITIQUE D'EMBAUCHE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOIS ÉTUDIANTS

Considérant qu'il y a lieu de revoir certains salaires de la politique d'embauche et des conditions des emplois étudiants;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane adopte la grille salariale modifiée et proposée, le tout à compter du 1^{er} mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-225

NOMINATION AU POSTE D'OPÉRATEUR DE MACHINERIES LOURDES 1

Considérant qu'un poste d'opérateur de machineries lourdes 1 a été affiché à l'interne;

Considérant les candidatures reçues et les modalités de la convention collective;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane nomme monsieur Simon Gagné au poste permanent d'opérateur de machineries lourdes 1 selon les modalités prévues à la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-226

NOMINATIONS AUX POSTES D'OPÉRATEUR DE MACHINERIES LOURDES 1

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane nomme messieurs Éric Lamontagne et Kaven Isabelle Lafontaine au poste permanent d'opérateur de machineries lourdes 1 selon les conditions prévues à la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-227

NOMINATION AU POSTE D'OPÉRATEUR DE MACHINERIES LOURDES 2

Considérant qu'un poste d'opérateur de machineries lourdes 2 a été affiché à l'interne;

Considérant les candidatures reçues et les modalités de la convention collective;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane nomme monsieur Clément Gauthier au poste permanent d'opérateur de machineries lourdes 2 selon les modalités prévues à la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-228

NOMINATION AU POSTE D'OPÉRATEUR DE MACHINERIES LOURDES 2

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane nomme monsieur Carl Ratté au poste permanent d'opérateur de machineries lourdes 2 selon les conditions prévues à la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-229

NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ PRINCIPAL AUX OPÉRATIONS ET À LA LOGISTIQUE AU COLISÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane nomme monsieur Joey Isabel au poste permanent de préposé principal aux opérations et à la logistique au Colisée selon les conditions prévues à la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-230

NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ À L'AQUEDUC ET ÉGOUT

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane nomme monsieur Steeve Gauthier au poste permanent de préposé à l'aqueduc et égout selon les conditions prévues à la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-231

EMBAUCHE D'UN MÉCANICIEN INDUSTRIEL

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane entérine l'embauche de monsieur Jimmy Martel au poste permanent de mécanicien industriel à l'échelon 5 selon les conditions prévues à la convention collective. Son entrée en poste est le 29 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-232

EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE EN GÉNIE CIVIL

Considérant un besoin de stagiaire en génie civil;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane embauche monsieur Baba Wague au poste de stagiaire en génie civil au taux horaire de 20,40 \$ pour une période de douze (12) semaines à compter du 27 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

TRÉSORERIE

2024-233

RADIATION DE MAUVAISES CRÉANCES AU 30 AVRIL 2024 – DIVERS

Considérant les difficultés à recouvrer les sommes dues;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane radie la somme de 241,50 \$ pour le non-recouvrement d'une facture de l'aéroport à la suite d'une faillite, des montants dont les frais de recouvrement seraient trop coûteux en démarche et des montants prescrits ainsi que l'intérêt pour 126,04 \$, réparti selon le tableau suivant :

No de client	Type de transaction	Radiation de capital	Radiation d'intérêts	Radiation globale pour 2024
9425	Facture LET – Rebus de construction	24,46 \$	6,80 \$	31,26 \$
10081	Balance de solde – réparation d'un compteur	181,49 \$	114,10 \$	295,59 \$
10340	Facture LET (animaux morts)	27,17 \$	6,31 \$	33,48 \$
10760	Levée supplémentaire bac à recyclage	15,30 \$	3,81 \$	19,11 \$
10795	Facture LET	2,59 \$	0,51 \$	3,10 \$
10873	Faillite – Facture aéroport	14,95 \$	1,31 \$	16,26 \$
TOTAL		241,50 \$	126,04 \$	367,54 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-234

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2024-189 – SIGNATAIRES

Considérant que le conseil municipal a adopté la résolution 2024-189 par laquelle il autorisait l'ouverture de deux comptes supplémentaires pour y déposer des liquidités excédentaires;

Considérant que tous les comptes de la Ville de Matane sont à double signature;

Considérant qu'il y a lieu de nommer les signataires autorisés en amendement la résolution 2024-189;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise la modification de la résolution 2024-189 pour y ajouter le paragraphe suivant :

« Que le conseil autorise les trois (3) personnes suivantes à titre de signataires autorisés aux deux comptes supplémentaires à double signature :

- M. Michaël Côté, directeur des finances et trésorier;
- M. Michel Simard, assistant-trésorier;
- M. Eddy Métivier, maire ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

URBANISME

2024-235

APPROBATION DE LA DEMANDE DU PROJET DE RÉFECTION DU BÂTIMENT SITUÉ SUR LE LOT 2 953 117 DU CADASTRE DU QUÉBEC EN REGARD DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 17-19, RUE DOLLARD

Considérant que la présente demande est assujettie au chapitre 3 intitulé « Les immeubles patrimoniaux » et au chapitre 4 intitulé « Noyau historique et maritime » du règlement numéro VM-347 relatif au plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) du noyau historique et du patrimoine bâti matanais;

Considérant que la demande vise à remplacer des fenêtres à guillotine en PVC blanc avec carrelage reproduisant un modèle traditionnel pour des fenêtres à battants en PVC blanc imitant un modèle traditionnel avec carrelage et barrotins;

Considérant que les chambranles seront préservés, ou, si impossible lors des travaux, reproduits à l'identique;

Considérant que des fenêtres à guillotine ne pourraient être installées sans les agrandir afin de respecter les normes de fenêtres servant de moyens d'évacuation;

Considérant que le choix de modèle de fenêtre s'impose afin de respecter les normes de fenêtres servant de moyens d'évacuation;

Considérant qu'il est préférable de préserver la dimension des fenêtres telles qu'existantes et qu'il est opportun d'agrandir les fenêtres du sous-sol en maintenant une largeur conforme aux fenêtres des étages;

Considérant que la large fenêtre de l'annexe à l'arrière serait remplacée par deux fenêtres jumelées;

Considérant qu'il est question d'une propriété résidentielle identifiée comme ayant une valeur patrimoniale intéressante, dont la façade principale est orientée vers l'avenue d'Amours, plutôt que la rue Dollard qu'elle borde;

Considérant que le remplacement des fenêtres tel que proposé et la rénovation affectant l'apparence extérieure des façades visibles de la voie publique sont assujetties à l'approbation d'un PIIA eut égard au chapitre 3 « Les immeubles patrimoniaux » pour un immeuble patrimonial d'intérêt;

Considérant que le remplacement de fenêtres en respectant les proportions est exempté du chapitre 4 « Noyau historique et maritime »;

Considérant que le projet fait l'objet d'une aide financière dans le cadre du programme Rénovation Québec équivalente au 2/3 du coût des travaux, pouvant atteindre 20 000 \$ puisque situé dans le périmètre défini pour la revitalisation;

Considérant le respect des critères applicables du chapitre 3, notamment via la conservation ou la restauration d'un maximum de détails et d'éléments architecturaux des bâtiments, et que les composantes décoratives proposées sont conformes à celles du style architectural du bâtiment et respectent la forme et les dimensions des composantes décoratives anciennes;

Considérant le respect des critères applicables du chapitre 4, notamment via la conformité des composantes décoratives proposées conformes à celles du style architectural du bâtiment et préservent la qualité architecturale;

Considérant que les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme ont permis de bonifier le projet et qu'il a été déposé à nouveau avec révision;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane approuve la demande de PIIA conformément aux dispositions du *Règlement numéro VM-347 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du noyau historique et du patrimoine bâti*, tel qu'identifiée au dossier numéro PIIA 2024-009 et autorise l'inspecteur municipal à délivrer tout permis ou certificat en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

TRAVAUX PUBLICS

2024-236

FOURNITURE ET INSTALLATION DE GLORIETTES DANS DES PARCS – AUTORISATION DE TRAVAUX

Considérant que le projet de fabrication et d'installation de quatre (4) gloriettes a été prévu en 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le Service des travaux publics à fabriquer et aménager quatre (4) gloriettes, soit au parc Nancy-Charest, au parc Marguerite-Fournier-Harrisson ainsi qu'au parc Félicité-Bernier-Fillion, pour un budget d'environ 35 000 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le fonds de roulement sur une période de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-237

Résolution annulée par la résolution 2024-307

RIVIÈRE MATANE – PARC DES ÎLES – ACQUISITION ET INSTALLATION D'UNE FONTAINE – OCTROI DU CONTRAT

Considérant qu'un projet a été prévu au PTI, soit l'installation d'une fontaine dans la rivière, du côté ouest du parc des Îles;

Considérant que différents modèles ont été analysés;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un contrat à l'entreprise Atlantic Pond Supply, pour la fourniture d'une fontaine de 1,5 HP avec lumières de couleurs, pour la somme de 14 920 \$, plus les taxes applicables, autorise le Service des travaux publics à procéder à la réalisation des travaux, le tout financé à même le fonds de roulement sur une période d'un (1) an.

Que les documents de demande de prix, la soumission de l'entreprise Atlantic Pond Supply ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur général adjoint ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-238

ACQUISITION D'UNE CHARGEUSE ARTICULÉE SUR PNEUS COMPACTE – APPEL D'OFFRES PUBLIC – ADJUDICATION DU CONTRAT

Considérant que le projet d'acquisition d'une chargeuse articulée sur pneus compacte a été autorisé en 2024 au PTI;

Considérant qu'un appel d'offres public a été effectué;

Considérant que deux (2) propositions ont été reçues;

Considérant que l'analyse a été effectuée et qu'une source de financement a été identifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane adjudge un contrat pour l'acquisition d'une chargeuse articulée sur pneus compacte de marque Wacker Neuson, modèle WL 28, avec des équipements, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Unoria Coopérative, au coût de 164 825 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le fonds de roulement sur une période de sept (7) ans.

Que les documents d'appel d'offres, la soumission de l'entreprise Unoria Coopérative, ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur général adjoint ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-239

COLISÉE BÉTON-PROVINCIAL – FOURNITURE ET INSTALLATION DE BAIES VITRÉES PRÈS DES BANCS DES JOUEURS – OCTROI DU CONTRAT

Considérant que le projet d'ajout de baies vitrées derrière les bancs des joueurs au Colisée Béton-Provincial a été prévu en 2024;

Considérant qu'une proposition de fourniture et d'installation du matériel a été soumise;

Considérant qu'une demande d'aide financière a été déposée à la MRC au Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 4;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un contrat à l'entreprise Les Installations Sportives Agora inc., au montant de 100 593 \$, plus les taxes applicables, pour la fourniture et l'installation de baies vitrées derrière les bancs des joueurs au Colisée Béton-Provincial ainsi que la réalisation d'autres travaux, le tout financé à même le règlement d'emprunt VM-308.

Que les documents de demande de prix, la soumission de l'entreprise Les Installations Sportives Agora inc, ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur général adjoint ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

2024-240

DEMANDE DE PROPOSITIONS – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DANS LES SENTIERS BON-PASTEUR – OCTROI DU CONTRAT

Considérant qu'une demande de propositions a été effectuée auprès de deux (2) entreprises quant aux travaux d'aménagement dans les sentiers Bon-Pasteur;

Considérant qu'une source de financement a été identifiée;

Considérant que ce projet fait l'objet d'une aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un contrat pour les travaux d'aménagement dans les sentiers Bon-Pasteur à l'entreprise Pascal Paquet Paysagiste, pour la somme de 43 435 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le Fonds vert.

Que les documents de demande de prix, la soumission de l'entreprise Pascal Paquet Paysagiste ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service génie et environnement ou, en son absence, le directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-241

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS (INGÉNIERIE MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE) – RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT POUR ABRITER UN REFUGE ANIMALIER – OCTROI DU CONTRAT

Considérant qu'une demande de propositions a été envoyée à deux (2) firmes le 25 mars 2024;

Considérant que deux (2) propositions ont été reçues;

Considérant que les fonds sont disponibles;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un mandat de services professionnels à la firme KWATROE Experts-conseil inc., pour la somme de 8 000 \$, plus les taxes applicables, afin d'effectuer les plans de mécanique (plomberie et ventilation) et d'électricité nécessaires au réaménagement d'un bâtiment existant relativement à l'aménagement d'un refuge animalier, le tout financé à même le fonds de roulement sur une période d'un (1) an.

Que les documents de demande de prix, la soumission de la firme KWATROE Experts-conseil inc., ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service génie et environnement ou, en son absence, le directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-242

ACHAT DIVERS POUR LA RECONSTRUCTION DU MINI-PUTT – BUDGET PARTICIPATIF – OCTROI DES CONTRATS

Considérant que les travaux de reconstruction du mini-putt doivent débiter vers le 15 mai pour se terminer au plus tard le 21 juin 2024;

Considérant que l'entreprise Denis Décoration Itée a fourni une soumission pour la fourniture et l'installation du tapis du parcours;

Considérant que l'entreprise Métal en feuilles de Matane (1989) inc. a fourni une soumission pour la fourniture des bandes en aluminium pour le parcours de mini-putt;

Considérant que l'entreprise Jean-Guy Poirier Golf a fourni une soumission pour la fourniture des coupes, des bâtons et des balles de golf;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un contrat pour la fourniture et l'installation du tapis pour le parcours de mini-putt à l'entreprise Denis Décoration Itée, pour la somme de 7 453 \$, plus le transport (458 \$), plus les taxes applicables, le tout financé à même le fonds de roulement sur une période de trois (3) ans.

Que la Ville de Matane octroie un contrat quant à l'achat des bandes d'aluminium auprès de l'entreprise Métal en feuilles de Matane (1989) inc., pour la somme de 15 790,08 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le fonds de roulement sur une période de trois (3) ans.

Que la Ville de Matane octroie un contrat pour l'achat des coupes, des bâtons et des balles de golf auprès de l'entreprise Jean-Guy Poirier Golf, pour la somme de 4 476 \$, plus le transport et les taxes applicables, le tout financé à même le fonds de roulement sur une période de trois (3) ans.

Que les documents de demandes de prix, les soumissions des entreprises Denis Décoration Itée, Métal en feuilles de Matane (1989) inc. et Jean-Guy Poirier Golf, ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service génie et environnement ou, en son absence, le directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-243

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE TECHNIQUE LORS DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE – CAMPING DE LA RIVIÈRE MATANE – OCTROI DU CONTRAT

Considérant que la firme Innovation Amerik div. Matane a déposé une offre de services professionnels pour la surveillance technique lors de la réalisation des travaux pour le projet « Camping de la rivière Matane – égout sanitaire », pour une somme de 9 405 \$, plus les taxes applicables;

Considérant qu'un appel d'offres est prévu prochainement pour la réalisation des travaux vers le mois d'août;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un mandat de services professionnels à la firme Innovation Amerik div. Matane, pour la somme de 9 405 \$, plus les taxes applicables, pour la surveillance technique lors de la réalisation des travaux du projet « Camping de la rivière Matane – Égout sanitaire », le tout financé à même le règlement d'emprunt VM-324.

Que les documents de demande de prix, la soumission de la firme Innovation Amerik div. ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service génie et environnement ou, en son absence, le directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-244

SURVEILLANCE DE DIVERS PROJETS PAR UN LABORATOIRE DES SOLS – SERVICES PROFESSIONNELS – ADJUDICATION DU CONTRAT

Considérant qu'un appel d'offres public a été tenu afin de retenir les services d'un laboratoire de sols;

Considérant qu'une seule firme a déposé une soumission;

Considérant que l'analyse a été effectuée et que différentes sources de financement ont été identifiées;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane adjuge un contrat de services professionnels au soumissionnaire conforme, soit l'entreprise L.E.R. inc., pour la surveillance de divers projets à réaliser en cours d'année pour la somme totale de 112 462,50 \$, le tout financé à même les sources de financement suivantes et réparties comme suit :

- Amélioration du réseau routier 2024 : pour la somme de 17 347 \$, plus les taxes applicables, le tout financé sur le règlement d'emprunt VM-368;

- Boisé St-Rédempteur – phase finale : pour la somme de 11 423,50 \$, plus les taxes applicables, le tout financé sur le règlement d'emprunt VM-352;
- Camping Rivière Matane – eaux usées : pour la somme de 20 108 \$, plus les taxes applicables, le tout financé sur le règlement d'emprunt VM-324;
- LET – recouvrement de la cellule # 3 : pour la somme de 2 865 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le surplus et revenu reporté afférent au LET;
- Parc des Îles – reconstruction du mini-putt : pour la somme de 3 708 \$, plus les taxes applicables, le tout financé sur le fonds de roulement sur une période de 10 ans;
- Han-Logement – prolongement services municipaux : pour la somme de 6 245 \$, plus les taxes applicables, le tout financé sur le budget régulier;
- Parc multirécréatif (skate parc) : pour la somme de 10 500 \$, plus les taxes applicables, le tout financé sur le fonds de roulement sur une période de quatre (4) ans;
- Avenue D'Amours (mur de soutènement) : pour la somme de 25 020 \$, plus les taxes applicables, le tout financé sur le budget régulier;
- Travaux divers : pour la somme de 15 246 \$, plus les taxes applicables, le tout financé sur le budget régulier.

Que les documents de l'appel d'offres, la soumission de la firme L.E.R. inc. ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service génie et environnement ou, en son absence, le directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-245

ACCOMPAGNEMENT FQM – CADRE DE PRÉVENTION DES SINISTRES – OCTROI DU CONTRAT

Considérant que la Ville a signé une entente de financement avec le ministère de la Sécurité publique visant la réalisation de travaux d'atténuation liés à l'érosion et à la submersion côtières dans les secteurs de Matane-sur-Mer et Petit-Matane;

Considérant que la Ville a adhéré à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2024;

Considérant qu'une entente relative à la fourniture de personnel technique a également été signée en début d'année;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un mandat d'accompagnement à la Fédération québécoise des municipalités, pour l'année 2024, pour la réalisation de travaux d'atténuation liés à l'érosion et à la submersion côtières dans les secteurs de Matane-sur-Mer et Petit-Matane, selon les taux mentionnés dans l'entente déjà signée, le tout financé à même le règlement d'emprunt spécifique au projet.

Que les documents de l'offre d'accompagnement de la Fédération québécoise des municipalités, ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service génie et environnement ou, en son absence, le directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-246

PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) – 2024-2025

Considérant que la Ville de Matane a reçu une réponse positive pour sa demande d'aide financière déposée dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) 2024-2025;

Considérant que l'amélioration des infrastructures de transport actif cadre avec un des chantiers de la planification stratégique de la Ville de Matane;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence le maire suppléant et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Matane, la convention d'aide financière (dossier n° JGY99789) dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Volet 2 – Amélioration des infrastructures de transport actif, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

LOISIRS CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2024-247

ACHATS D'ÉQUIPEMENTS – LOCATION AU PARC DES ÎLES

Considérant qu'à la suite de la reprise de la gestion du Pavillon des baigneurs au parc des Îles par la Ville de Matane, il est requis de procéder à l'acquisition de divers équipements;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise l'achat d'équipements (logiciel et caisse, réfrigérateur, machine à « slush », nouvelles embarcations nautiques, etc.) pour le Pavillon des Îles pour un montant total de 17 600 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le fonds de roulement sur une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-248

PROJET D'ŒUVRE SONORE PAR OMNIVART – SIGNATURE DU CONTRAT

Considérant la réalisation du projet « Si aujourd'hui pour demain 2 »;

Considérant l'engagement de la Ville d'aller de l'avant avec ce projet;

Considérant qu'il est requis d'autoriser la signature du contrat afin de baliser le projet d'œuvre sonore;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, le contrat avec Omnivart au montant de 1 062,96 \$, taxes incluses, selon les conditions convenues et établies entre les parties et le tout financé à même le budget régulier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

DIRECTION GÉNÉRALE

2024-249

PLAN D'ACTION – AUDIT CMQ

Considérant qu'un plan d'action permet d'entreprendre de façon structurée la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport d'audit portant sur la planification des investissements au PTI à la Ville de Matane, lequel a été publié par la Vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec en mars 2024;

Considérant que les élus ont pris connaissance du plan d'action préparé par l'équipe municipale.

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane accepte le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations de la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec, tel que préparé par l'équipe municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-250

SOCIÉTÉ PORTUAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT ET DE LA GASPÉSIE (SPBSG) – ADMINISTRATEUR DÉSIGNÉ POUR REPRÉSENTER LE PORT DE MATANE

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane propose et recommande à la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour la candidature de madame Annie Fournier pour siéger au conseil d'administration (CA) de la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-251

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Suite à la période régulière de questions du public;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la présente séance soit levée à 20 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

La greffière,

Le maire,

M^e Marie-Claude Gagnon,

Eddy Métivier